

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC-1000 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-756
RELATIF AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE DRUMMOND**

Avis public est donné par le soussigné que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue le mercredi 11 mars 2026 à 19 h 30, le Conseil a adopté, par sa résolution *MRC14366/03/26*, le règlement MRC-1000 modifiant le règlement MRC-756 relatif au comité administratif de la MRC de Drummond.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le jour de leur publication.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements ci-haut mentionnés au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, ce 13^e jour du mois de mars 2026.



John Husk
Directeur général et greffier-trésorier